

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1

Date de la compilation: 27/6/24



Page 1 sur 10

Date d'impression:

27/6/24

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE.

#### 1.1 Identifiant du produit.

Nom du produit: Tablette de Vidange des  
Codes des produits: Condensats SPSI93T10

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Traitement du bac de récupération des condensats à usage professionnel uniquement

#### Utilisations déconseillées:

Utilisations autres que celles recommandées.

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Société: Sauermann Industrie  
Adresse: ZA Bernard Moulinet - Rue Koufra ,  
Ville: 24700 MONTAPON MENESTEROL – France  
Telephone: 0160 06 69 25  
Web: <https://sauermanngroup.com/fr-FR>

#### 1.4 Numéros de téléphone en cas d'urgence: (Disponible 24 heures)

EU : 112

France : +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: L'IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Aquatic Aiguë 1 : Très toxique pour la vie aquatique.

Aquatic Chronique 2 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Lésions oculaires 1 : Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1B : Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes:



Mot de signal:

**Danger**

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H400 Très toxique pour la vie aquatique.  
H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Précautions à prendre :

P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage ou l'étiquette du produit à portée de main.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et suivre toutes les instructions.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1      Date de la compilation: 27/6/24

Page 2 sur 10  
Date d'impression:  
27/6/24

P264      Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
P280      Porter des gants de protection/vêtements de protection/une protection pour les yeux/une protection pour le visage  
P305+P351+P338    EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et facile à faire. Continuer de rincer.  
P310      Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.  
P405      Magasin fermé à clé.  
P501      Disposer du contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Contient:  
Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-18-alkyldiméthyl, chlorures  
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de C12-14-alkyl[(éthylphényl)méthyl]diméthyle

### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.  
Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.  
Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Dans des conditions normales d'utilisation et sous sa forme originale, le produit lui-même n'implique aucun autre risque pour la santé et l'environnement.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS.

### 3.1 Substances.

Sans objet.

### 3.2 Mélanges.

Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, auxquelles est attribuée une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail et qui sont classées comme PBT/vPvB ou incluses dans la liste des substances candidates :

| Identifiants                                                                            | Nom                                                                                    | Concentré  | (*)Classification - Regulation (EC) No 1272/2008                                                                |                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                         |                                                                                        |            | Classification                                                                                                  | Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë |
| No CAS : 68391-01-5<br>No CE : 269-919-4                                                | Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-18-alkyldiméthyl, chlorures                | 5 - 25 %   | Tox. aiguë 3, H311 - Tox. aiguë.<br>4, H302 - Aquatique Aiguë1, H400 -Aquatique Chronique 1, H410 - Peau        | -                                                                       |
| No CAS : 85409-23-0<br>No CE : 287-090-7                                                | Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl[(éthylphényl)méthyl]diméthyle, chlorures | 5 - 25 %   | Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronique 1, H410 - Eye Dam. 1, H318 - Peau Corr. 1B, H314 | -                                                                       |
| No CAS : 68391-04-8<br>No CE : 269-923-6<br>No d'enregistrement : 01-2119485586-22-XXXX | Amines, C12-18-alkyldiméthyl                                                           | 0.25 - 1 % | Tox. aiguë 4, H302 - Aiguë aquatique 1, H400 (M=100)<br>- Aquatic Chronique 1, H410 - Peau                      | -                                                                       |

(\*)Le texte complet des phrases H figure à la section 16 de la présente fiche de données de sécurité.

-Fin de la fiche de sécurité.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1

Date de la compilation: 27/6/24

Page 3 sur 10

Date d'impression:

27/6/24

[2] Substance ayant une limite nationale d'exposition sur le lieu de travail (voir section 8.1).

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes de malaise persistent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à des personnes inconscientes.

##### Inhalation.

Amener la victime à l'air libre ; la maintenir au chaud et au calme. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.

##### Contact visuel.

Lavez les yeux avec beaucoup d'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes tout en relevant les paupières, et demandez une assistance médicale. Ne pas laisser la personne se frotter l'œil affecté.

##### Skin contact.

Remove contaminated clothing. Wash skin vigorously with water and soap or a suitable skin cleaner. NEVER use solvents or thinners. The use of personal protective equipment is recommended for people providing first aid (see section 8).

##### Ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Garder son calme. Ne jamais faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés.

Produit corrosif, le contact avec les yeux ou la peau peut provoquer des brûlures ; l'ingestion ou l'inhalation peut provoquer des lésions internes ; dans ce cas, une assistance médicale immédiate est nécessaire.

Le contact avec les yeux peut provoquer des lésions irréversibles.

#### 4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire.

Demander une assistance médicale immédiate. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit, dégagez les voies respiratoires. Couvrez la zone touchée avec un bandage stérile et sec. Protégez la zone touchée de toute pression ou friction.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit n'est PAS classé comme inflammable. En cas d'incendie, les mesures suivantes doivent être prises:

#### 5.1 Moyens d'extinction.

##### Moyens d'extinction appropriés:

Extinguisher powder or CO2. In case of more serious fires, also alcohol-resistant foam and water spray.

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser un jet d'eau direct pour éteindre le feu. En présence de tension électrique, il n'est pas possible d'utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

##### Risques particuliers.

L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut être nocive pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Utilisez de l'eau pour refroidir les réservoirs, les citernes ou les conteneurs situés à proximité de la source de chaleur ou du feu. Tenir compte de la direction du vent. Éviter que les produits utilisés pour lutter contre l'incendie ne s'écoulent dans les égouts, les canalisations ou les cours d'eau. Les résidus de produits et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

##### Équipement de protection contre l'incendie.

Selon l'ampleur du feu, il peut être nécessaire d'utiliser des combinaisons de protection contre la chaleur, des appareils respiratoires individuels, des gants, des lunettes de protection ou des masques, des bottes.

### SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL.

-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1 Date de la compilation: 27/6/24

Page 4 sur 10  
Date d'impression:  
27/6/24

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

### 6.2 Précautions environnementales.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou si le produit contamine des lacs, des rivières ou des égouts, informer les autorités responsables conformément à la législation locale. Prévenir la contamination des égouts, des eaux de surface ou souterraines et du sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Contenir et recueillir le produit répandu avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, Kieselguhr...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des conteneurs fermés et appropriés en vue de leur élimination, conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des déchets, suivre les recommandations de la section 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre.

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Dans la zone d'application, il est interdit de fumer, de manger et de boire.

Respecter la législation en matière de santé et de sécurité au travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les conteneurs. Il ne s'agit pas de récipients résistants à la pression. Conserver le produit dans des récipients fabriqués dans un matériau identique à l'original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles.

Conserver conformément à la législation locale. Respecter les indications figurant sur l'étiquette. Conserver les boîtes entre 5 et 25 ° C, dans un endroit sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir à l'écart des points d'ignition. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières très acides ou alcalines. Ne pas fumer. Empêcher l'entrée de personnes non autorisées. Une fois ouverts, les conteneurs doivent être soigneusement fermés et placés verticalement pour éviter les déversements.

Le produit n'est pas visé par la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Usage(s) final(s) spécifique(s).

Non disponible.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit ne contient pas de substances ayant des valeurs limites environnementales pour l'exposition professionnelle. Le produit ne contient pas de substances ayant des valeurs limites biologiques.

### 8.2 Contrôle de l'exposition.

#### Mesures de nature technique:

Prévoyez une aération adéquate, qui peut être obtenue en utilisant une bonne ventilation locale et un bon système d'aspiration général.

|                          |                                                                                                        |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Concentration:           | 100 %                                                                                                  |
| Utilisations:            | Traitement du bac de récupération des condensats                                                       |
| Protection respiratoire: |                                                                                                        |
| PPE:                     | Masque filtre à particules                                                                             |
| Caractéristiques :       | «CE» marquage, catégorie III. Fabriqué en matériau filtrant, il couvre le nez, la bouche et le menton. |



-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1

Date de la compilation: 27/6/24

Page 5 sur 10

Date d'impression:

27/6/24

Normes CEN : EN 149

Entretien : Vérifiez qu'il n'y a pas de fissures, de défauts, etc. avant de l'utiliser. Comme il s'agit d'un équipement de protection individuelle jetable, il doit être remplacé après utilisation.

Observations: Ne protège pas le travailleur s'il n'est pas correctement réglé. Suivre les instructions du fabricant concernant l'utilisation appropriée de l'équipement.

Type de filtre requis : P2

### Protection des mains:

PPE: Gants de protection non jetables contre les produits chimiques.

Caractéristiques: Marquage «CE», catégorie III. Consultez la liste des produits chimiques pour lesquels le gant a été testé.

Normes CEN: EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420

Entretien: Un calendrier de remplacement périodique des gants devrait être établi afin de garantir leur remplacement avant que les polluants ne les imprègnent. L'utilisation de gants contaminés peut être plus dangereuse que la non-utilisation de gants, car le polluant peut s'accumuler progressivement dans le matériau du gant..

Observations: Ils doivent être remplacés chaque fois que des déchirures, des fissures ou des déformations sont observées ou que des salissures extérieures risquent de réduire leur résistance.



|           |                              |                               |       |                              |      |
|-----------|------------------------------|-------------------------------|-------|------------------------------|------|
| Matériau: | PVC (chlorure de polyvinyle) | Temps de pénétration (min.) : | > 480 | Epaisseur du matériau (mm) : | 0,35 |
|-----------|------------------------------|-------------------------------|-------|------------------------------|------|

### Protection des yeux:

PPE: Lunettes de protection contre les impacts de particules.

Caractéristiques: Marquage «CE», catégorie II. Protecteur oculaire contre la poussière et la fumée.

Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168

Entretien: La visibilité à travers les lentilles doit être optimale. Par conséquent, ces parties doivent être nettoyées quotidiennement. Les protecteurs doivent être désinfectés périodiquement en suivant les instructions du fabricant.

Observations: Les signes d'usure sont les suivants : coloration jaune des lentilles, rayures superficielles des lentilles, grattage, etc.



### Protection de la peau:

PPE: Vêtements de protection chimique

Caractéristiques: Marquage «CE», catégorie III. Les vêtements doivent être bien ajustés. Le niveau de protection doit être défini en fonction d'un paramètre d'essai appelé BT (Breakthrough Time), qui indique le temps nécessaire au produit chimique pour traverser le matériau.

Normes CEN: EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034

Entretien: Afin de garantir une protection uniforme, il convient de suivre les instructions de lavage et d'entretien fournies par le fabricant.

Observations: La conception du vêtement de protection doit favoriser un positionnement correct, rester en place sans bouger pendant la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux ainsi que de tout mouvement ou position que l'utilisateur pourrait adopter pendant l'exercice de l'activité.



PPE: Chaussures de sécurité antistatiques contre les produits chimiques.

Caractéristiques: Marquage «CE», catégorie III. Vérifiez la liste des produits chimiques contre lesquels les chaussures sont résistantes.



-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1      Date de la compilation: 27/6/24

Page 6 sur 10  
Date d'impression:  
27/6/24

|               |                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Normes CEN:   | EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345                                                                                                                                                      |
| Entretien:    | Pour un entretien correct de ce type de chaussures de sécurité, il est nécessaire de respecter les instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'un signe de détérioration est observé. |
| Observations: | Les chaussures doivent être nettoyées régulièrement et séchées lorsqu'elles sont humides, mais elles ne doivent pas être placées trop près d'une source de chaleur afin d'éviter tout changement brusque de température.          |

### SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique : Solide  
Couleur : Orange  
Odeur : Fraîche  
Seuil d'odeur : Non disponible  
Point de fusion : Non disponible  
Point de congélation : Non disponible  
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Non disponible  
Inflammabilité : Non disponible  
Limite inférieure d'explosivité : Non disponible  
Limite supérieure d'explosivité : Non disponible  
Point d'éclair : Non disponible  
Température d'auto-ignition : Non disponible  
Température de décomposition : Non disponible  
pH : 7,4  
Viscosité cinématique : Non disponible  
Solubilité : Non disponible  
Hydrosolubilité : Pas disponible  
Liposolubilité : Non disponible  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Non disponible  
Pression de vapeur : Non disponible  
Densité absolue : Non disponible  
Densité relative : Non disponible  
Densité de vapeur relative : Non disponible  
Caractéristiques des particules : Non disponible

#### 9.2 Autres informations

Sans objet

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par sa réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présente pas de risque de réactions dangereuses.

#### 10.4 Conditions à éviter.

Éviter toute manipulation inadéquate.

#### 10.5 Matières incompatibles.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement alcalines ou acides afin d'éviter les réactions exothermiques.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1

Date de la compilation: 27/6/24

Page 7 sur 10  
Date d'impression:  
27/6/24

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme à l'usage prévu.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune donnée testée n'est disponible sur le produit.

Les éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Estimation de la toxicité aiguë (ATE) :

Mélanges :

ETA (voie cutanée) = 2,778 mg/kg

ATE (oral) = 2,315 mg/kg

b) corrosion/irritation de la peau;

Produit classé :

Corrosif pour la peau, Catégorie 1B : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

c) lésions oculaires graves/irritation;

Produit classé :

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 : Provoque des lésions oculaires graves.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales ;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité ;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction ;

Données non concluantes pour la classification.

h) STOT - exposition unique ;

Données non concluantes pour la classification.

i) Exposition répétée STOT ;

Données non concluantes pour la classification.

j) risque d'aspiration ;

Données non concluantes pour la classification.

#### 11.2 Informations sur les autres risques.

##### Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé humaine.

##### Autres informations

Il n'y a pas d'informations disponibles sur d'autres effets néfastes pour la santé.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Aucune information n'est disponible concernant l'écotoxicité des substances présentes.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible en ce qui concerne la biodégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1

Date de compilation: 27/6/24

Page 8 sur 10

Date d'impression:

27/6/24

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Aucune information n'est disponible quant à la bioaccumulation des substances présentes.

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Le produit ne doit pas s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Empêcher la pénétration dans le sol.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne.

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés de perturbation endocrinienne de l'environnement.

### 12.7 Autres effets indésirables.

Le produit n'est pas concerné par le règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et les conteneurs vides doivent être traités et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur.

Respecter les dispositions de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets.

## SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT.

Transport selon les règles de l'ADR pour le transport routier, du RID pour le transport ferroviaire, de l'ADN pour les voies navigables intérieures, de l'IMDG pour le transport maritime et de l'OACI/IATA pour le transport aérien.

**Terrestre:** Transport routier : ADR, Transport par rail : RID.

Documentation de transport : Lettre de voiture et instructions écrites

**Maritime:** Transport par bateau : IMDG.

Documents de transport : connaissance

**Aaérienne:** Transport par avion : OACI/IATA.

Document de transport : Lettre de transport aérien.

### 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification.

N° UN : UN3077

### 14.2 Désignation officielle de transport UN.

Description :

ADR/RID : UN 3077, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (CONTIENT DES AMINES, C12-18-ALKYLDIMÉTHYL / COMPOSÉS D'AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYL-C12-18-ALKYLDIMÉTHYL, CHLORURES), 9, PG III, (-)

IMDG : UN 3077, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT DES AMINES, C12-18-ALKYLDIMÉTHYL / COMPOSÉS D'AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYL-C12-18-ALKYLDIMÉTHYL, CHLORURES), 9, PG III, POLLUANT MARIN)

ICAO/IATA : UN 3077, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (CONTIENT DES AMINES, C12-18-ALKYLDIMÉTHYL / COMPOSÉS D'AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYL-C12-18-ALKYLDIMÉTHYL, CHLORURES), 9, PG III

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Class(es): 9

### 14.4 Groupe de conditionnement.

Groupe de conditionnement : III

-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1

Date de compilation: 27/6/24

Page 9 sur 10  
Date d'impression:  
27/6/24

### 14.5 Risques pour l'environnement.

Polluant marin : Oui



Dangereux pour l'environnement

Transport par bateau, FEm - Fiches d'urgence (F - Feu, D - Déversements) : F-A,S-F

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur.

Étiquettes : 9



Numéro de danger : 90

Dispositions relatives au transport en vrac ADR :

VC1 Le transport en vrac dans des véhicules bâchés, des conteneurs bâchés ou des conteneurs pour vrac bâchés est autorisé.

VC2 Le transport en vrac dans des véhicules fermés, des conteneurs fermés ou des conteneurs pour vrac fermés est autorisé.

Procéder conformément au point 6.

ADR LQ : 5 kg

LQ IMDG : 5 kg

LQ OACI : 30 kg B

### 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange.

Le produit n'est pas concerné par la procédure établie par le règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H qui apparaissent dans la section 3 :

|      |                                                                  |
|------|------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                        |
| H311 | Toxique par contact avec la peau.                                |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. |
| H318 | Provoque de graves lésions oculaires.                            |
| H400 | Très toxique pour la vie aquatique.                              |
| H410 | Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. |

Codes de classification :

-End of FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (UE) 2020/878)

## Tablette de Vidange des Condensats

Version 1 Date de compilation: 27/6/24

Page 10 sur 10

Date d'impression : 27/6/24

Tox. aiguë 3 : Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 3  
Tox. aiguë 4 : Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4  
Aquatic Aiguë 1 : Toxicité aiguë pour l'environnement aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronique 1 : Effet chronique pour l'environnement aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronique 2 : Effet chronique pour l'environnement aquatique, Catégorie 2  
Dommage oculaire 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1  
Corr. de la peau. 1B : Corrosif pour la peau, Catégorie 1B

Classification et procédure utilisée pour obtenir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

|                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| Risques physiques            | Sur la base des données d'essai |
| Risques pour la santé        | Méthode de calcul               |
| Risques pour l'environnement | Méthode de calcul               |

Il est conseillé de suivre une formation de base en matière de santé et de sécurité au travail afin de manipuler correctement ce produit.

Abréviations et acronymes utilisés :

ADR/RID : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CEN: Comité européen de normalisation.

PPE: Équipement de protection individuelle.

IATA: Association internationale du transport aérien.

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

Références bibliographiques clés et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Réglementation (UE) 2020/878.

Réglementation (CE) n° 1907/2006.

Réglementation (CE) n° 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et des mélanges chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances et mélanges (REACH).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité sur la préparation sont basées sur les connaissances les plus récentes et sur les lois communautaires et nationales en vigueur, dans la mesure où les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées sans avoir reçu au préalable des instructions écrites sur la manière de le manipuler. Il incombe toujours à l'utilisateur de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux exigences établies par la législation en vigueur. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constituent qu'une description des exigences de sécurité pour la préparation et ne doivent pas être considérées comme une garantie de ses propriétés.

-Fin de la FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ.-